



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

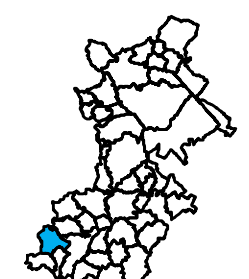
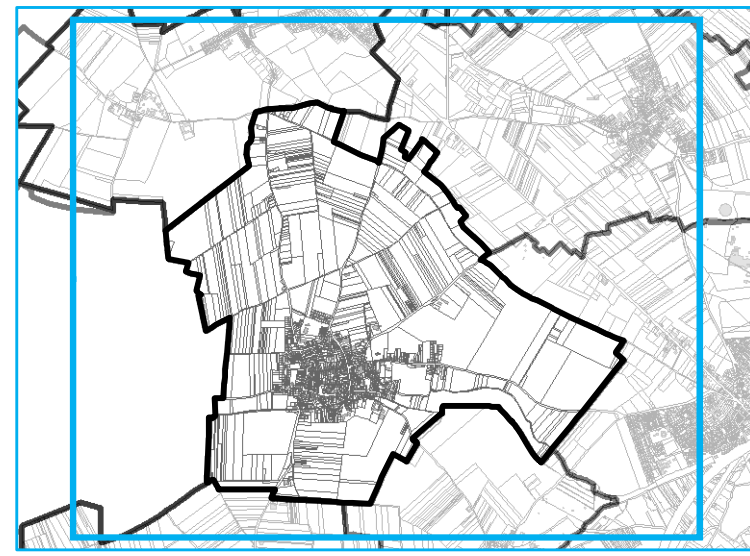
Plan de secteur réglementaire n°05
Avesnes-le-Sec, Haspres, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escaut, Mastaing,
Noyelles-sur-Selle, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx

PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE
MARQUETTE-EN-OSTREVENT

APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



La Porte du Hainaut
COMUNAIRE D'AGGLOMERATION
Investir le futur de notre territoire 2018-2026



MONCHECOURT

MARCQ-EN-OSTREVENT

WASNES-AU-BAC

WAVRECHAIN-SOUS-FAULX

BOUCHAIN

MASTAING

ABSCON

RCEULX

Zonage

UA	N	N STECAL	Élément protégé au titre de l'article L 151-41 du CU
UB	NS	Zones agricoles	
LBI	A	Zones à urbaniser mixtes	Élément protégé au titre de l'article L 151-11 du CU
Zones urbaines spécifiques	AU1	AU2	Élément protégé au titre de l'article L 151-11 du CU
UJ	N		Numéro emplacement réservé
	N		Élément protégé au titre de l'article L 151-11 du CU
	N		Bâtiment autorisé à changer de destination

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexe sur PPRt, PPRM, PPRi.
Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group